

Liberté Égalité Fraternité

# Délégation Académique à l'Education Artistique et à l'Action Culturelle

#### DAAC/24-1004-137 du 08/04/2024

#### **ENSEIGNEMENT DE CHANT CHORAL AU COLLEGE**

Références : Arrêté du 9 janvier 2018 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 modifié relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège - Programme de l'enseignement facultatif de chant choral au collège publié au BO N°30 du 26 juillet 2018. - Décret n°2015-475 du 27 avril 2015 (B.O. N°18 du 30 avril 2015) instituant une indemnité pour mission particulière allouée aux personnels enseignants et d'éducation exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré - Arrêté du 31 décembre 2015 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet - Arrêté du 27 novembre 2017 modifiant l'arrêté du 31 décembre 2015 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements - Mesdames et Messieurs les professeurs d'éducation musicale et chant choral des collèges publics et privés sous contrat

Dossier suivi par : Mme PETRALI - IA-IPR Education musicale et chant choral - Mail : sandrine.petrali@ac-aix-marseille.fr

#### 1. Les principes et objectifs de l'enseignement de Chant choral au collège

Depuis la rentrée scolaire 2018, l'enseignement de Chant choral fait partie des enseignements facultatifs au collège. Dirigé par le professeur d'Éducation musicale, il s'appuie sur un programme d'enseignement qui permet aux élèves d'enrichir et d'approfondir les compétences travaillées dans le cadre de l'Éducation musicale. La pratique du Chant choral favorise l'épanouissement et le développement de l'enfant et de l'adolescent, offrant de nombreux bienfaits à la fois sur les plans artistique, pédagogique et social. L'enseignement de Chant choral apporte une contribution originale au renforcement des savoirs fondamentaux et à la mise en œuvre de l'enseignement moral et civique. En outre, il se situe à la croisée des quatre parcours éducatifs où convergent des objectifs essentiels dans les champs de la citoyenneté, de la santé, de la construction d'un avenir, du développement du sens artistique et de la culture.

Espace de mixité, inter-niveaux et inter-cycles, l'enseignement de Chant choral au collège s'adresse à tous les élèves volontaires, sans aucun prérequis, qui souhaitent chanter et s'engager dans un projet choral annuel. Il peut être suivi sur une ou plusieurs années. Il n'y a pas de modèle sur le nombre de chanteurs pouvant constituer la chorale. Celle-ci peut rassembler un nombre de choristes pouvant aller d'un petit groupe qui se développera à un ensemble plus important.

L'enseignement de Chant choral s'appuie sur un projet pédagogique et artistique annuel, inscrit dans le volet culturel du projet d'établissement. Celui-ci aboutit à une ou plusieurs restitutions publiques, concerts et/ou spectacles qui jalonnent l'année scolaire et sont autant d'objectifs qui mobilisent le travail régulier des élèves. Le projet peut associer d'autres chorales d'écoles, de collèges et/ou de lycées. La collaboration avec des partenaires professionnels et des structures culturelles est recherchée pour permettre aux élèves des rencontres privilégiées avec des artistes, la découverte des métiers du spectacle vivant et de lieux culturels et du patrimoine.

Le répertoire travaillé, conforme aux valeurs de l'École, est diversifié, exigeant et adapté à la voix des enfants et adolescents. Chaque année, en complément du projet artistique annuel, il intègre des œuvres témoignant des valeurs et principes fondant la citoyenneté républicaine et européenne ou encore évoquant des moments fondateurs de notre Histoire. Les chorales sont ainsi engagées à participer aux cérémonies commémoratives et aux événements qui jalonnent l'année scolaire.

#### 2. Modalités d'organisation de l'enseignement de Chant choral

- Le volume horaire de l'enseignement de Chant choral est de 72 heures annuelles. Les premières 36 heures se répartissent en une heure de travail hebdomadaire tout au long de l'année pour favoriser la régularité des apprentissages. Les 36 heures restantes correspondent à divers schémas d'organisation possibles avec les élèves en fonction des besoins du projet pédagogique et des restitutions envisagées dans ou hors les murs (répétitions supplémentaires, concerts, spectacles, liaisons inter-degrés, projets interdisciplinaires, commémorations, évènements, rencontres inter-établissements, etc.)
- Les deux heures consacrées à l'enseignement de Chant choral sont intégrées dans le service d'enseignement du professeur d'éducation musicale qui le prend en charge. Elles sont rémunérées en heures ORS (HP ou en HSA), incluses dans la dotation globale de l'établissement et figurent dans l'état VS de l'enseignant.
- ✓ Le PACTE n'a pas pour objet de permettre la mise en œuvre de cet enseignement.
- √ On veillera à inscrire l'enseignement de Chant choral à un horaire stable et approprié qui favorise la participation volontaire du plus grand nombre d'élèves de tous les niveaux de cycles, de la 6ème à la 3ème. S'agissant d'un enseignement facultatif proposé au choix de l'élève, la dérogation à la pause méridienne est accordée.
- Dans le cadre des manifestations et rencontres liées à l'activité des chorales scolaires, inscrites dans le volet culturel des projets d'établissements, le chef d'établissement a en outre la possibilité d'attribuer à l'enseignant concerné, une rémunération en IMP (hors face à face élève) eu égard à la charge que représentent l'organisation et les temps de concertation nécessaires aux répétitions et concerts. Le taux sera modulé en fonction de chaque contexte d'établissement et de la charge assumée par l'enseignant. L'expertise de l'inspection pédagogique régionale pourra être sollicitée si besoin.

#### 3. Évaluation de l'enseignement facultatif de Chant choral et Diplôme National du Brevet

### a) Prise en compte dans le livret scolaire

L'évaluation des apprentissages, qui se construisent au sein de l'enseignement de Chant choral, est prise en compte par le conseil de classe. Les bilans périodiques individuels, mentionnés dans le livret scolaire unique (LSU), intègrent l'enseignement de Chant choral afin de rendre compte de la participation, de l'implication et des acquis de chaque élève inscrit au regard des objectifs d'apprentissage visés par le programme (cf. Champs de compétences développés en Annexe 1).

#### b) Prise en compte pour le Diplôme National du Brevet

L'évaluation de l'enseignement de Chant choral peut être prise en compte au Diplôme National du Brevet selon deux possibilités offertes aux candidats et qui peuvent être cumulables :

Jusqu'à 20 points supplémentaires au titre de l'enseignement facultatif

Les élèves en classe de 3ème qui suivent l'enseignement de Chant choral peuvent bénéficier de points supplémentaires selon le niveau acquis, s'ils choisissent de valoriser cet enseignement au DNB : 10 points si les objectifs d'apprentissage précisés par le programme d'enseignement sont atteints ou 20 points s'ils sont dépassés. Les appréciations mentionnées dans les bilans périodiques individuels permettent de nourrir le bilan de fin de cycle rendant compte des acquis scolaires des élèves choristes. Ce bilan est réalisé par le professeur d'éducation musicale en charge de cet enseignement.

Remarque : Durant l'année de troisième, les élèves qui le souhaitent peuvent suivre plusieurs enseignements facultatifs. Toutefois, un seul enseignement facultatif ne peut être comptabilisé au DNB.

## Épreuve orale de soutenance au DNB (100 points)

Au titre de l'épreuve d'oral de soutenance et du parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC), les élèves de troisième peuvent présenter le ou les projets artistiques chorals auxquels ils ont participé durant l'une des trois années du cycle 4. La soutenance peut, par exemple, porter sur les œuvres travaillées, les grandes étapes de la progression du travail, les difficultés éventuelles rencontrées, l'organisation et la gestion des différentes facettes du spectacle prévu ou réalisé etc.

### 4. L'accompagnement et la valorisation des projets artistiques des chorales scolaires

L'académie d'Aix-Marseille, engagée dans une politique territoriale chorale ambitieuse, soutient les projets artistiques qu'ils soient à l'échelle d'un établissement ou de plusieurs et les fédère dans une opération ambitieuse : Le Printemps des Chorales Scolaires.

Pour ce faire, chaque année, l'IA-IPR d'Éducation musicale et Chant choral et la DAAC, accompagnent et valorisent l'ensemble des actions remontées par les équipes dans un florilège illustré et diffusé en ligne. Les concerts de restitution des chorales constituent l'aboutissement du travail considérable effectué par les élèves et les professeurs des vingt-et-un réseaux de l'académie avec le soutien d'artistes et professionnels du spectacle vivant, des collectivités territoriales et des associations des chorales scolaires affiliées à la Fédération Nationale des Chorales Scolaires (FNCS).

Afin de disposer d'une vision la plus complète possible des projets menés, il est essentiel que tous les collèges participent à la campagne de recensement du volet culturel via ADAGE. Cette application est également un outil de pilotage permettant d'identifier les ressources et besoins des établissements. Dans ADAGE, la chorale doit être inscrite dans la rubrique dédiée aux enseignements artistiques. En complément, l'IA-IPR peut être amené à réaliser également un état des lieux de l'enseignement.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

## **ANNEXE 1**

# Champs de compétences travaillés au collège dans l'enseignement de Chant choral BO N°30 du 26 juillet 2018

L'enseignement facultatif de Chant choral au collège mobilise et développe quatre champs de compétences principaux :

- 1. Élaborer, chanter, interpréter un projet musical collectif en concert
- 2. Investir l'espace scénique
- 3. Écouter pour chanter
- 4. Maîtrise le geste vocal

Quatre champs de compétences à travailler dans le cadre de l'enseignement de chant choral L'élève et/ou le groupe est capable de :			
Élaborer, chanter, interpréter un projet musical collectif en concert	2. Investir l'espace scénique	3. Écouter pour chanter	4. Maîtriser le geste vocal
Développer une identité artistique personnelle et la mettre au service d'un groupe     S'engager dans un projet artistique de qualité visant un objectif collectif stimulant : une ou plusieurs manifestations publiques     Travailler régulièrement sur l'interprétation du répertoire en prenant en compte le timbre, la polyphonie, le rythme, la mise en espace auquel s'ajoutent parfois des éléments instrumentaux assurés par certains élèves     Mémoriser le répertoire travaillé pour être disponible à ce qu'on produit ou perçoit	Se maintenir dans le spectacle : contrôler sa posture corporelle, sa concentration et la décontraction qui doit l'accompagner, gérer ses émotions (trac, gestion des erreurs, etc.) Combiner et préserver un geste vocal maîtrisé avec d'autres actions : jeu de scène, déplacements, gestes synchronisés, etc. Mémoriser tous les éléments constitutifs d'un concert et la façon dont ils s'articulent (mélodies, textes, déplacements, gestes, etc.)	<ul> <li>Rester attentif à sa propre production en veillant à celle du chœur dans son ensemble et ainsi contribuer à son unité</li> <li>Contribuer à un unisson de qualité et tenir sa partie dans un contexte polyphonique</li> <li>Écouter d'autres chœurs pour améliorer sa production</li> <li>Utiliser l'enregistrement pour distinguer ses deux perceptions (auditeur et interprète) et progresser</li> </ul>	Connaissance de l'appareil vocal: posture, respiration, tonicité du diaphragme, articulation, résonateurs, etc. Développement de techniques et de méthodes vocales: prises d'air, gestion des registres et des intervalles, attention portée aux repères mélodiques, harmoniques et rythmiques, ressenti de la pulsation, diction, etc.
Critères d'évaluation	proposés dans le vader au lyc		cole, au collège et
<ul> <li>L'élève se mobilise et s'engage musicalement</li> <li>L'élève se mobilise au service du caractère souhaité</li> <li>L'élève collabore et fait preuve d'initiative</li> <li>L'élève a mémorisé le texte et la structure des pièces interprétées</li> </ul>	L'élève se concentre tout au long de la séance puis du spectacle     L'élève a intégré la gestique propre au chef de chœur	L'élève se montre curieux et actif L'élève est attentif aux gestes du chef de chœur et écoute les autres L'élève conduit les phrases musicales à leur terme L'élève sait tenir sa voix dans une interprétation polyphonique L'élève se situe dans le chœur ou en tant que soliste	L'élève gère ses respirations musicales L'élève cherche la justesse de son interprétation tant mélodiquement que rythmiquement L'élève anticipe les articulations, les parties, les changements de tempo

# **ANNEXE 2**

# Textes de références et ressources

La chorale entre dans le cadre des enseignements facultatifs au collège à partir de la rentrée 2018	Arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège modifié par l'arrêté du 9 janvier 2018 <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036564769&amp;categorieLien=id">https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036564769&amp;categorieLien=id</a>
Programme de l'enseignement facultatif de chant choral au collège	BO N°30 du 26 juillet 2018 <a href="http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_b">http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_b</a> <a href="https://oean.officiel.html?cid_b">o=132989</a>
Vademecum La chorale à l'école, au collège et au lycée	https://eduscol.education.fr/document/346/download
Épreuve de soutenance orale au DNB	BO N°1 du 4 janvier 2018 Modalités d'attribution du DNB à compter de la session 2018 partie Annexe Partie 2. Épreuve orale pour les candidats scolaires : soutenance (100 points) <a href="http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_b">http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_b</a> o=122780
Les enseignements facultatifs du collège au DNB	Arrêté du 31 décembre 2015 relatif aux modalités d'organisation du diplôme nationale du brevet <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031742288&amp;dateTexte=20160307">https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031742288&amp;dateTexte=20160307</a> Arrêté du 27 novembre 2017 modifiant l'arrêté du 31 décembre 2015 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/11/27/MENE1731390A/jo/texte/fr">https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/11/27/MENE1731390A/jo/texte/fr</a>
Ressources d'accompagnement des programmes aux cycles 3 et 4	Au cycle 3: La chorale à l'école <a href="http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Arts_plastiques_et_education_musicale/87/5/RA16_C2C3_AP_Chorale_798875.pdf">http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Arts_plastiques_et_education_musicale_733/6/11_RA_C4_EM_Lachorale_MD_570336.pdf</a> Au cycle 4: La chorale un enseignement complémentaire de l'éducation musicale http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Education_musicale/33/6/11_RA_C4_EM_Lachorale_MD_570336.pdf
Décret n°2015-475 du 27 avril 2015 instituant une indemnité pour mission particulière allouée aux personnels enseignants et d'éducation exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré	Modalités d'attribution de l'indemnité pour mission particulière (IMP) BO N°18 du 30 avril 2015. https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo14/MENH1506032C.htm?cid_bo=87297